*Sdage Loire-Bretagne 2010-2015*

Diaporama de présentation

# Guide d'utilisation

Sous-bassin Allier-Loire amont

Septembre 2010

**Conception** du diaporama : Christiane Chabanel (D'idées en Créations à Morlaix) et Laurence Nerrière (Ultima Terra à Bréal-sous-Montfort)

**Coordination et réalisation** du diaporama et de son guide d'utilisation : Edwige Jullien et Paule Opériol, direction de l'information et de la communication, agence de l'eau Loire-Bretagne

**Remerciements** pour leurs contributions et relectures aux services de l'agence de l'eau et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

**Crédit illustrations** : Pierre Botherel – www.pierrebotherel.fr

**Vous souhaitez en savoir plus, transmettre des observations, des comptes rendus de débat, faire connaître vos expériences … ?**

sdage@eau-loire-bretagne-fr

# INTRODUCTION

## Un diaporama pour qui ?

Le diaporama « Sdage Loire-Bretagne 2010-2015 » est destiné aux agents de l'Etat ou des collectivités, des organismes professionnels ou consulaires, aux animateurs associatifs et à tous les intervenants qui organisent des réunions publiques, des formations ou des débats sur le Sdage du bassin Loire-Bretagne en direction de publics « non avertis ».

Il leur offre un support validé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Centre, DREAL de bassin, qui assurent conjointement le suivi du Sdage.

Dans le bandeau de gauche, une place est réservée pour vous permettre **d'apposer votre propre logo** tout en respectant la charte de ce diaporama.

## Un outil résolument non technique

Le diaporama s'inscrit dans la continuité de la communication « grand public » qui a accompagné la consultation publique de 2008 sur le projet de Sdage. Il s'agit d'élargir le débat sur l'eau et pour cela d'intéresser des publics divers à la gestion de l'eau en partant, dans toute la mesure du possible, de leurs préoccupations et de leurs contextes. Le diaporama propose pour cela une entrée géographique ; il propose de passer rapidement sur les considérations administratives, il ne fait pas la distinction entre Sdage et programme de mesures. Il propose avant tout d'éclairer une stratégie et il invite au débat, comme le signifie la dernière diapositive.

## Un outil à compléter localement

Pour une meilleure proximité, le diaporama comporte une partie générale succincte. Il se décline ensuite selon les six sous-bassins du bassin hydrographique Loire-Bretagne. Cette échelle reste certes encore lointaine,

et les utilisateurs sont invités à enrichir le diaporama des exemples qu'ils connaissent localement, éventuellement en s'appuyant sur le témoignage d'un porteur de projet.

Il est toutefois recommandé de ne pas perdre de vue la dimension et la cohérence des bassins versants. Le Sdage est défini à l'échelle du bassin hydrographique et sa compréhension mérite de faire le détour pédagogique par les notions de continuité et de solidarité amont-aval.

Les utilisateurs peuvent également compléter cette présentation, sur un thème donné, ou sur un territoire donné, en utilisant leurs propres outils.

**Pour prendre en main le diaporama**

Comme tout outil de présentation, il nécessite un temps d'appropriation. Celle-ci peut-être utilement confortée par la lecture de deux documents de vulgarisation disponibles sur internet (www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique Sdage et Sage) ou auprès de l'agence de l'eau :

- le Sdage mode d'emploi, un dépliant de présentation de 8 pages (encart à la lettre d'information Loire-Bretagne n° 55 de décembre 2009),

- L'eau en Loire-Bretagne n° 80 spécial Sdage 2010-2015 de mars 2010 qui propose une aide à la lecture par catégorie d'acteurs et un résumé des orientations et dispositions des 15 chapitres du Sdage.

Le Sdage lui-même, le programme de mesures et leurs documents d'accompagnement sont consultables en ligne sur les deux sites www.eau-loire-bretagne.fr et www.centre.developpement-durable.gouv.fr/

Enfin le site www.prenons-soin-de-leau.fr, dédié à l'information du public sur le Sdage, propose

- un argumentaire du Sdage sous forme de foire aux questions

- un glossaire des mots du Sdage

## SOMMAIRE DU DIAPORAMA


| | | |
|---|---|---|
| **1 - Partie générale** | diapos | 1 à 7 |
| **2 - Entrée par sous-bassin** | diapos | 8 à 10 |
| Les objectifs de bon état en 2015 | diapo | 11 |
| Les grands enjeux pour l'eau | diapo | 12 |
| ➢ Protéger les milieux aquatiques | diapos | 13 à 16 |
| ➢ Lutter contre les pollutions diffuses | diapos | 17 à 27 |
| ➢ Maîtriser les prélèvements | diapos | 28 et 29 |
| ➢ Gérer le risque inondations | diapos | 30 à 32 |
| ➢ Informer, sensibiliser, favoriser les échanges | diapos | 33 et 34 |
| Le coût des mesures clefs | diapo | 35 |
| Agir localement, Sage et contrats territoriaux | diapo | 36 |
| Les Sage dans le sous-bassin | diapo | 37 |
| **3 - Invitation au débat** | diapo | 38 |

## 1 - PARTIE GENERALE, DIAPOS 1 A 7

Il s'agit d'amener d'emblée votre auditoire sur le terrain du Sdage, loin de la seule question de l'eau potable, du prix de l'eau, du cycle technique « eau potable – assainissement ».

Il vous est possible de développer plus ou moins les éléments de telle ou telle diapo, l'eau sur la planète (**diapo 2**) ou les usages de l'eau et son caractère vital (**diapo 3**), selon votre sensibilité et votre expérience propre. Pensez cependant à maîtriser la durée de cette introduction…

… car il est surtout indispensable d'introduire les notions qui sont au cœur de la stratégie décrite par le Sdage :

- la notion de bon état qui est l'objectif du Sdage pour toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et littoral (**diapo 5**),
- et le fait que des milieux aquatiques en bon état rendent directement des services (**diapo 4**).

La **diapo 6** permet à votre auditoire de se situer par rapport au réseau hydrographique principal et de visualiser la dimension du bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère.

Vous pouvez en profiter pour déplacer votre auditoire des territoires administratifs familiers vers les territoires de l'eau qui nous intéressent ici.

La **diapo 7** apporte les précisions strictement indispensables sur le statut du Sdage, son rôle, son contenu, sa portée juridique. Selon votre auditoire, si vous devez développer un peu cette dernière partie, référez vous à la page 13 du document du Sdage.

Le contenu du Sdage, c'est-à-dire les objectifs pour l'état des eaux et les orientations clefs, sont présentés par sous-bassin.

## 2 - L'ENTREE PAR SOUS-BASSIN

La **diapo 9** propose d'entrer dans le sous bassin sans perdre de vue la dimension du bassin Loire-Bretagne. Les cartes suivantes, elles, se centreront sur le sous-bassin.

La **diapo 10** permet de caractériser ce sous-bassin du point de vue des enjeux de l'eau : les activités qui ont un impact sur la ressource, l'occupation des sols, les ensembles aquatiques.

## LES OBJECTIFS DE BON ETAT EN 2015

La **diapo 11** donne les objectifs de bon état des eaux fixés par le Sdage pour 2015 dans le sous bassin considéré.

*C'est dans le territoire Allier-Loire amont que ces objectifs sont les plus élevés. Deux raisons à cela : sa position en amont du bassin crée une exigence de qualité très forte et d'autre part les pressions polluantes sont globalement moins importantes que sur d'autres territoires.*

La **diapo 12** cite les grands enjeux du Sdage. Ces 5 familles d'enjeux se retrouvent dans tous les sous-bassins. Dans le Sdage, elles sont ensuite détaillées en 15 chapitres.

## LES GRANDS ENJEUX POUR L'EAU

### Protéger les milieux aquatiques, diapos 13 à 16

La restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques constitue, avec la lutte contre les pollutions diffuses, la clef pour l'atteinte du bon état des eaux. Elle intègre l'objectif du Grenelle de l'environnement de trame verte et bleue et de restauration de la continuité des cours d'eau, la question de la morphologie des cours d'eau (la forme du lit et des berges), les enjeux liés aux poissons migrateurs et la préservation des zones humides.

Les **diapos 14 et 16** résument et motivent les orientations du Sdage dans ce domaine.

Il y a tout intérêt à les illustrer par des exemples locaux qui permettront à votre public de se faire une image concrète et familière, des problèmes posés et des actions préconisées.

Ici, **diapo 15**, *l'exemple de suppression de seuils dans le cadre du contrat de rivière Alagnon (Haute Loire/Cantal).*

> Pour en savoir plus sur ce sujet, voir le n° 77 de la revue l'Eau en Loire-Bretagne consacré aux milieux aquatiques et les vidéos des trophées de l'eau (www.eau-loire-bretagne.fr, espace documentaire, et www.prenons-soin-de-leau.fr)

**Lutter contre les pollutions, diapos 17 à 27**

Le Sdage vise particulièrement la lutte contre les pollutions diffuses : nitrates, phosphore, pesticides….

La lutte contre les pollutions ponctuelles bénéficie depuis longtemps des efforts et des investissements des villes et des industries et de leurs partenaires financiers. Ce qui ne signifie pas que le travail soit partout ni totalement achevé. Enfin la réduction ou la suppression des substances dangereuses est aussi un enjeu à part entière.

Les **diapos 18, 20 et 22** proposent de faire un peu de pédagogie sur les **nitrates**, le **phosphore**, les **pesticides**. Pourquoi ces substances posent-elles un problème du point de vue de la gestion de l'eau ?

Les **diapos 19, 21, 23** précisent les orientations ou dispositions du Sdage qui visent à réduire les pollutions dues à ces substances.

**Diapos 24 et 25** : l'enjeu des pollutions diffuses se manifeste particulièrement lorsqu'il s'agit de préserver les ressources en eau dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Il rejoint alors les enjeux de santé publique. C'est la politique de « **captages prioritaires** » énoncée par le Grenelle de l'environnement et intégrée dans le Sdage. 128 captages prioritaires sont identifiés sur le bassin Loire-Bretagne. Des programmes d'action devront y être mis en place d'ici 2012.

*Là encore, il y a tout intérêt à illustrer par des exemples locaux, comme ici avec l'étang de Brandon, dans la Saône-et-Loire qui alimente 15 communes mais connaît des problèmes d'eutrophisation et de pesticides. C'est le SIVOM des eaux de Brandon qui porte une démarche complète sur l'aire d'alimentation de l'étang, avec une animation locale spécifique.*

> Pour en savoir plus sur ce sujet, voir le n° 81 de la revue l'Eau en Loire-Bretagne consacré aux captages prioritaires (www.eau-loire-bretagne.fr, espace documentaire)

La **diapo 26** relative aux eaux usées domestiques met l'accent sur la nécessité d'un assainissement adapté (pas nécessairement collectif partout), bien géré et bien surveillé.

La **diapo 27** explicite ce qu'on entend par « substances dangereuses » et résume les objectifs de la directive cadre en la matière.

### Maîtriser les prélèvements, diapos 28 et 29

Cette problématique est générale sur le bassin Loire-Bretagne pour deux raisons :

- le bon état nécessite que l'eau soit présente en quantité suffisante dans le milieu (ou dans la nappe souterraine)
- si l'eau est abondante en général en France, elle ne l'est pas nécessairement à tous moments - il y a des étés très secs - ni partout sur le territoire. On peut connaître des « assecs » de cours d'eau, des tensions fortes avec des risques de rupture pour l'approvisionnement en eau des habitants, des conflits d'usages.

La nécessité de penser l'adaptation au changement climatique doit inciter à prendre correctement en compte cette problématique.

### Gérer le risque inondations, diapos 30 à 32

Cette problématique est elle aussi présente sur tout le bassin Loire-Bretagne, mais spécifique à chaque situation locale. Le Sdage vise les risques d'inondation par les cours d'eau (et non les submersions marines)

Le Sdage insiste sur la différence entre la crue, phénomène naturel qu'il faut tolérer car c'est la respiration de la rivière, et le risque d'inondations encouru lorsque des biens et des personnes sont exposés.

Le chapitre du Sdage vise la réduction du risque, en rappelant qu'il n'y a pas de protection absolue contre les crues.

**Informer, sensibiliser, favoriser les échanges, diapos 33 à 34**

C'est aussi un chapitre du Sdage qui voit dans l'adhésion des citoyens la clef de la réussite.

La réunion au cours de laquelle ce diaporama est utilisé est un exemple de ce qui peut être fait pour associer les citoyens à la politique de l'eau.

> Pour en savoir plus sur ce sujet, voir le n° 78 de la revue l'Eau en Loire-Bretagne consacré à la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques (www.eau-loire-bretagne.fr, espace documentaire)

## LE COUT DES MESURES CLEFS

La **diapo 35** présente la répartition du coût du programme de mesures, c'est-à-dire des mesures clefs pour l'atteinte du bon état des eaux en 2015 pour le sous-bassin concerné, et pour la durée du Sdage, soit six ans.

Il faut souligner la part importante des mesures liées à la restauration des cours d'eau, plans d'eau et zones humides d'une part, aux pollutions d'origine agricole d'autre part. Les coûts liés à la pollution des collectivités et industriels sont nettement plus faibles que les dépenses actuelles sur ce chapitre (elles représentent 50 % des dépenses du 9$^{e}$ programme de l'agence de l'eau pour 2007-2012) ;

On voit ainsi que le Sdage engage une réelle inflexion de la politique de l'eau.

## AGIR LOCALEMENT, SAGE ET CONTRATS TERRITORIAUX

Les **diapos 36 et 37** permettent d'évoquer deux outils de mise en cohérence des politiques ou des actions :

- Les Sage, schémas d'aménagement et de gestion des eaux auxquels le Sdage confie un rôle très important d'adaptation des dispositions au contexte local.

  Les Sage sont parfois connus du public non averti (parce que la presse en parle, qu'ils sont soumis à enquête publique, que les présidents des commissions locales de l'eau s'expriment publiquement…). C'est une porte d'entrée pour faire mieux toucher du doigt ce qu'est un Sdage à l'échelle du bassin hydrographique.

- Les contrats territoriaux, qui sont des outils de programmation proposés par l'agence de l'eau pour arrêter des programmes d'actions concertés et cohérents sur des territoires hydrographiques. Ces contrats territoriaux (parfois contrats restauration entretien) sont également bien médiatisés localement.

  La présentation peut être complétée avec des exemples locaux.

## 3 - INVITATION AU DEBAT

La **diapo 38** montre les mots du Sdage sous forme de nuage, visuel créé pour le numéro spécial de la revue l'Eau en Loire-Bretagne consacré au Sdage.

A vous de jouer !

**Pour vous aider, les outils de communication du Sdage :**

- **L'eau en Loire-Bretagne n° 80 spécial Sdage 2010-2015** de mars 2010 qui propose une aide à la lecture par catégorie d'acteurs et un résumé des orientations et dispositions des 15 chapitres du Sdage,

- le **Sdage mode d'emploi**, un dépliant de présentation de 8 pages (encart à la lettre d'information Loire-Bretagne n° 55 de décembre 2009),

- un **dossier de presse** bassin Loire-Bretagne et un dossier de presse national (fin 2009),

- un **argumentaire** du Sdage sous forme de foire aux questions,

- un **glossaire** des mots du Sdage,

- une **exposition** informative et pédagogique (mise à disposition sous forme de posters)

www.prenons-soin-de-leau.fr/ espace partenaires

Établissement public du ministère chargé du développement durable

www.eau-loire-bretagne.fr

www.prenons-soin-de-leau.fr